



Rapport annuel 2010

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets



SMIRTOM de la région de Beaugency

20, rue du Change 45190 - Beaugency

Tél. : 02.38.44.59.35 - Fax : 02.38.46.48.22

smirtombeaugency@yahoo.fr

SOMMAIRE

Introduction.....	p.1
1^{ère} PARTIE - LES INDICATEURS TECHNIQUES	p.3
A) LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	p.3
1. Les déchets des ménages.....	p.3
2. Les collectes sélectives.....	p.4
3. Les déchèteries.....	p.7
4. Le compostage individuel.....	p.8
5. Les collectes d'encombrants en porte-à-porte.....	p.9
B) LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS	p.9
1. Collecte avec les ordures ménagères résiduelles.....	p.9
2. Collecte en déchèterie.....	p.9
3. Collecte spécifique des cartons des commerçants.....	p.9
C) LES TONNAGES ENLEVES ET LEUR EVOLUTION	p.10
1. Collecte en porte-à-porte : ordures ménagères et emballages ménagers recyclables.....	p.10
2. Collecte en apport volontaire.....	p.12
3. Les déchèteries : tonnages collectés.....	p.13
4. Récapitulatif des tonnages collectés en 2010.....	p.14
D) LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	p.16
1. L'usine d'incinération.....	p.16
2. Le centre de tri.....	p.17
3. Performances de la collecte sélective.....	p.19
4. Refus de tri.....	p.19
2^{ème} PARTIE - LES INDICATEURS FINANCIERS	p.20
1 - Les activités et leurs modalités d'exploitation	p.20
2 - Les dépenses de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2010	p.21
3 - Les recettes de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2010	p.21
a) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).....	p.21
b) Aides financières.....	p.22
4 - Calculs des coûts par habitant et des coûts par tonne	p.23

5 - L'emploi.....	p.23
6 - Sensibilisation à la gestion des déchets - Communication.....	p.23
a) Animations scolaires.....	p.23
b) Documents de communication.....	p.24

ANNEXES

Annexe I : LISTE DES POINTS RECYCLAGE (en cours de remise à jour)

**Annexe II : SCHEMA D'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS DU SMIRTOM EN
2010**

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur les coûts de gestion et l'organisation du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fixant les indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement figurer dans ce rapport.

Ce rapport annuel prend en compte les tonnages et les coûts de gestion d'une année civile.

Introduction

Le Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de Beaugency a pour vocation la collecte et le traitement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire. Il a été créé en 1971.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les collectivités adhérentes au SMIRTOM sont les suivantes :

- **Communauté de Communes du Canton de Beaugency** : Baule, Beaugency, Cravant, Lailly-en-Val, Messas, Tavers et Villorceau ;
- **Communauté de Communes du Val d'Ardoux** : Cléry-Saint-André, Dry, Jouy-le-Potier, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry (Canton de Cléry-Saint-André) ;
- **Baccon, Le Bardon, Chaingy, Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce, Huisseau-sur-Mauves, Meung-sur-Loire, Rozières-en-Beauce et Saint-Ay** (Canton de Meung-sur-Loire) ;
- **Communauté de Communes du Canton de la Ferté-Saint-Aubin** pour Ardon et Ligny-le-Ribault ;
- **Bucy-Saint-Liphard** ;
- et la **Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne** pour Prénouvellon (41).



Ces 11 communes et ces Communautés de Communes ont délégué leur compétence collecte et traitement des ordures ménagères au SMIRTOM de la région de Beaugency. Les déchèteries font partie de ces compétences. Seules les communes de Chaingy et Prénouvellon n'utilisent pas le service des déchèteries.

Communes, Communautés de Communes adhérentes et population
 (Habitants recensement INSEE 2008 - Population municipale : 45 887 habitants)

COMMUNES	POPULATION	COMMUNES	POPULATION
Communauté de Communes du Canton de Beaugency (CCCB)		Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne (CCBO)	
Baule	2 028	Prénouvellon	220
Beaugency	7 715		
Cravant	930	Hors Communautés de Communes	
Lailly-en-Val	2 500	Baccon	681
Messas	888	Le Bardon	955
Tavers	1 306	Chaingy	3 432
Villorceau	1 088	Charsonville	615
		Coulmiers	522
Communauté de Communes du Val d'Ardoux (CCVA)		Epieds-en-Beauce	1 400
Cléry-Saint-André	3 147	Huisseau-sur-Mauves	1 679
Dry	1 385	Meung-sur-Loire	6 122
Jouy-le-Potier	1 339	Rozières-en-Beauce	184
Mareau-aux-Prés	1 256	Saint-Ay	3 060
Mézières-lez-Cléry	753	Bucy-Saint-Liphard	208
Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin (CCFStA)			
Ardon	1 139		
Ligny-le-Ribault	1 335		

Le SMIRTOM de la Région de Beaugency est administré par un comité composé par :

- les délégués élus par les communes non adhérentes à une communauté de communes et/ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans les conditions prévues par la loi, de la manière suivante : 2 délégués et 2 suppléants par commune,
- les délégués élus par les communes adhérentes à une communauté de communes et/ou les EPCI, dans les conditions prévues par la loi, de la manière suivante : 2 délégués et 2 suppléants issus de chaque commune représentée dans l'EPCI,

soit actuellement 52 délégués titulaires et 52 délégués suppléants.

Les délégués élisent un bureau composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 5 membres.

Composition du Bureau du SMIRTOM de la Région de Beaugency

Titre	Noms	Commune et/ou Communauté de Communes	Commune
Président	BOURDIN Claude	CCCB	Beaugency
1^{er} Vice-Président	LANDRE DE LA SAUGERIE Gilles	CCFStA	Ligny-le-Ribault
2^{ème} Vice-Président	GRILLON Alain	CCVA	Cléry-Saint-André
3^{ème} Vice-Président	CUILLERIER Frédéric	Saint-Ay	Saint-Ay
4^{ème} Vice-Président	MARTIN Pauline	Meung-sur-Loire	Meung-sur-Loire
Membres	COUTANCEAU Guy	Charsonville	Charsonville
	GENDRAULT Sylvaine	CCBO	Prénouvellon
	MARCEAU Jean-Luc	CCCB	Tavers
	VIGINIER Fabrice	Chaingy	Chaingy
	VILLAR Marc	CCFStA	Ardon

En 2010, les membres du Comité Syndical se sont réunis 5 fois (27 janvier - 13 avril - 24 juin - 7 octobre - 16 décembre).

1^{ère} PARTIE - LES INDICATEURS TECHNIQUES

A) LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le SMIRTOM de la Région de Beaugency gère différents types de collectes :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte,
- la collecte des emballages en porte-à-porte,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers recyclables en points d'apport volontaire,
- la collecte des déchets en déchèterie.

1. Les déchets des ménages

Les 45 887 habitants du SMIRTOM sont collectés en porte-à-porte pour les ordures ménagères à la fréquence minimale d'un ramassage par semaine.

La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte s'effectue en bacs de collecte hermétiques (couleur noire) pour la totalité des communes du SMIRTOM depuis 2008.

La collecte des déchets ménagers est effectuée en deux postes de 5 heures à 20 heures du lundi au vendredi.

Lors d'un jour férié, les collectes se situant après ce jour férié sont décalées d'une journée. Par exemple, si le jeudi est férié :

Les communes habituellement collectées le jeudi seront collectées le vendredi,

Les communes habituellement collectées le vendredi seront collectées le samedi.



Fréquence et jours de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte par commune

COMMUNES	BOURG	ECARTS	JOURS
ARDON GOLF ARDON	1 / SEM	2 / SEM	LUNDI JEUDI
BACCON	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
LE BARDON	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
BAULE	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
BEAUGENCY	2 / SEM	2 / SEM	LUNDI - JEUDI
BUCY-SAINT-LIPHARD	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
CHAINGY	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
CHARSONVILLE	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
CLERY-SAINT-ANDRE	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
COULMIERS	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
CRAVANT	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
DRY	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
EPIEDS- EN-BEAUCE	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
HUISSEAU-SUR-MAUVES	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
JOUY-LE-POTIER	1 / SEM	1 / SEM	VENDREDI
LAILLY-EN-VAL	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
LIGNY-LE-RIBAULT	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
MAREAU-AUX-PRES	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI

MESSAS	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
MEUNG-SUR- LOIRE	2 / SEM	2 / SEM	MARDI -VENDREDI
MEZIERES- LEZ-CLERY	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
PRENOUVELLON	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
ROZIERES-EN-BEAUCE	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
SAINT-AY	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
TAVERS	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
VILLORCEAU	1 / SEM Du 15 mai au 15 oct. : 2/SEM	1 / SEM Du 15 mai au 15 oct. : 2/SEM	LUNDI LUNDI - JEUDI

2. Les collectes sélectives



Un premier contrat Programme de durée a été signé le 17 décembre 1999 avec la société Eco-Emballages pour une durée de six ans et prolongé du 18 au 31 décembre 2005. Le nouveau contrat Programme de durée dit « Barème D » a pris effet le 1^{er} janvier 2006.

Eco-Emballages est un organisme agréé par l'État, créé à l'initiative des entreprises et des pouvoirs publics, à la suite du décret du 1er avril 1992.

Il est investi d'une mission d'intérêt général à savoir d'installer et de pérenniser sur tout le territoire la collecte sélective, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique des emballages ménagers. Eco-Emballages a pour objectif de valoriser les déchets d'emballages ménagers, qu'ils soient transformés en matière première (par recyclage) ou compostés (pour le papier et le carton) ou transformés en chaleur et électricité (par valorisation énergétique).

Pour atteindre ces objectifs, Eco-Emballages aide financièrement et techniquement les collectivités.

Le SMIRTOM s'est donc engagé à développer la collecte sélective du verre et des journaux-magazines ainsi que celle des emballages ménagers recyclables. Ce programme de collecte est en place sur le territoire du SMIRTOM depuis le 15 octobre 2000.

Rappel historique

Le verre et les journaux/magazines sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble des communes. Toutes les communes ont été dotées d'un nombre de points « Recyclage » correspondant approximativement à un point pour 500 habitants avec un minimum d'un point par commune.

Concernant les emballages (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium, cartonnets), la collecte a lieu en porte-à-porte ou en apport volontaire, suivant les communes.



A Beaugency et Meung-sur-Loire, la collecte des emballages recyclables a été mise en place en porte-à-porte en octobre 2000, par substitution d'une collecte ordures ménagères.

Depuis le 1er juillet 2002, les emballages des communes de Cléry-Saint-André, Lailly-en-Val et Saint-Ay sont également collectés en porte-à-porte par substitution d'une collecte d'ordures ménagères.

Depuis le 6 mars 2006, 4 nouvelles communes sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers : Baule, Chaingy, Huisseau-sur-Mauves et Tavers.

Depuis le 1er octobre 2009, 6 nouvelles communes sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers : Ardon, Dry, Ligny-le-Ribault, Mareau-aux-Près, Mézières-lez-Cléry et Jouy-le-Potier.

Depuis le 1er octobre 2010, les 11 dernières communes du syndicat sont collectées en porte-à-porte pour les emballages ménagers recyclables : Baccon, Le Bardon, Cravant, Messas, Villorceau, Bucy-Saint-Liphard, Charsonville, Coulmiers, Epieds-en-Beauce, Prénouvellon et Rozières-en-Beauce.

Concernant ces collectes en porte-à-porte d'emballages, sur les communes de Beaugency et Meung-sur-Loire, chaque foyer est équipé d'un bac fermé de 50 litres ou 120 litres (selon le nombre de personnes et la production de déchets) en habitat individuel. Les logements collectifs sont équipés de bacs de regroupement de 240 litres et 340 litres verrouillés et operculés. Les équipements de collecte pour les communes de Cléry-Saint-André, Lailly-en-Val, Saint-Ay, Baule, Chaingy, Huisseau-sur-Mauves et Tavers sont les mêmes en habitat collectif. Les logements individuels disposent tous de bacs à roulettes de 120 litres.

Les flux

Le choix du SMIRTOM de la Région de Beaugency a été de distinguer 3 flux :

- **Verre** : verre en mélange,
- **JRM (Journaux/Revue/Magazines)** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **Emballages ménagers recyclables** : bouteilles et flacons en plastique, cartonnets, briques alimentaires, boîtes métalliques, bouteilles d'huile alimentaire...



Contenants, modalités de collecte et fréquence de collecte par flux

Matériaux	Population concernée	Contenants		Mode de collecte	Fréquence de collecte
		Habitat individuel	Habitat collectif ou dispersé		
Verre	45 887	Conteneurs de 3 à 4 m ³		Apport volontaire	Avant débordement
Journaux-Magazines	45 887	Conteneurs de 3 à 4 m ³		Apport volontaire	Avant débordement
Emballages	38 196	Bacs à couvercle jaune de 50 ou 120 litres	Bacs à couvercle jaune de 240 ou 340 litres operculés ou non operculés	Porte-à-porte avec benne traditionnelle	C1
	7 691	Conteneurs de 4m ³		Apport volontaire	Avant Débordement

C1 : Collecte une fois par semaine

La fréquence de collecte des conteneurs d'apport volontaire n'est pas régulière et peut varier d'un point de « Recyclage » à un autre mais leur vidage doit être effectué par le prestataire avant remplissage total.

Fréquence et jours de collecte des emballages recyclables en porte-à-porte par commune

COMMUNES	BOURG	ECARTS	JOURS
ARDON GOLF ARDON	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
BACCON	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
LE BARDON	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
BAULE	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
BEAUGENCY	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
BUCY-SAINT-LIPHARD	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
CHAINGY	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
CHARSONVILLE	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
CLERY-SAINT-ANDRE	1 / SEM	1 / SEM	VENDREDI
COULMIERS	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
CRAVANT	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
DRY	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
EPIEDS- EN-BEAUCE	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
HUISSEAU-SUR-MAUVES	1 / SEM	1 / SEM	MARDI
JOUY-LE-POTIER	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
LAILLY-EN-VAL	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
LIGNY-LE-RIBAULT	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
MAREAU-AUX-PRES	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
MESSAS	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI
MEUNG-SUR- LOIRE	1 / SEM	1 / SEM	VENDREDI
MEZIERES- LEZ-CLERY	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
PRENOUVELLON	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
ROZIERES-EN-BEAUCE	1 / SEM	1 / SEM	JEUDI
SAINT-AY	1 / SEM	1 / SEM	VENDREDI
TAVERS	1 / SEM	1 / SEM	LUNDI
VILLORCEAU	1 / SEM	1 / SEM	MERCREDI

3. Les déchèteries

Le SMIRTOM gère 6 déchèteries situées à : **Ardon, Cléry-Saint-André, Epieds-en-Beauce, Ligny-le-Ribault, Meung-sur-Loire et Villorceau.**



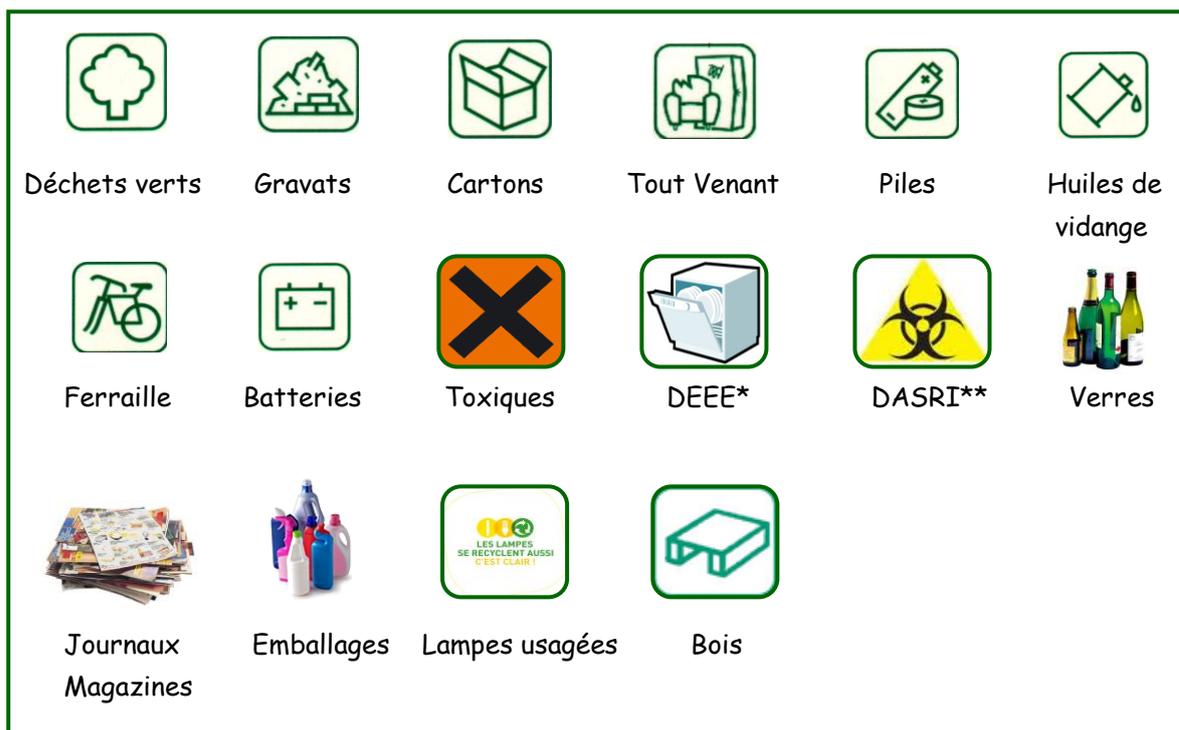
Ces déchèteries sont ouvertes aux usagers depuis 1995 et 1997 excepté pour la déchèterie de Villorceau qui a ouvert ses portes en mars 1999. La déchèterie d'Ardon est devenue syndicale lors de l'adhésion de cette commune au 1^{er} janvier 2002.

Ces déchèteries sont gardiennées par des agents communaux.

Extrait du règlement :

« Seuls les habitants du SMIRTOM de la région de Beaugency sont autorisés à déposer des déchets. Tout dépôt supérieur à 2 m³ par jour et par véhicule est interdit. L'accès est limité aux engins et véhicules de poids total en charge (P.T.A.C.) inférieur à 3,5 tonnes. Les opérations de récupération et de chiffonnage sont strictement interdites. »

Les déchets acceptés en déchèterie sont :



* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

** DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchèterie notamment : l'amiante, les produits radioactifs, les bouteilles de gaz, les pneumatiques, ...

Horaires et jours d'ouverture des déchèteries :

 Où	Quand		
	Jours	Matin	Après-midi
Ardon : A la sortie d'Ardon direction Olivet	LUNDI SAMEDI	10 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30 (01/11 au 31/03) 14 h 00 - 18 h 00 (01/04 au 31/10)
Cléry-Saint-André : Chemin du Gué du Roi	LUNDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30 13 h 30 - 17 h 30 13 h 30 - 17 h 30 13 h 30 - 17 h 30
Epieds-en-Beauce Cheminiers	LUNDI SAMEDI	9 h 00 - 12 h 15 9 h 00 - 12 h 15	14 h 00 - 17 h 00 14 h 00 - 17 h 00
Ligny-le-Ribault : Centre Bourg - Rue César Finance	LUNDI MERCREDI SAMEDI	10 h 00 - 12 h 00 10 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00	
Meung-sur-Loire : ZI Les Sablons - Chemin de l'Orange	LUNDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE	9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00 (01/11 au 31/03) 14 h 00 - 18 h 00 (01/04 au 31/10) 14 h 00 - 17 h 00 (01/11 au 31/03) 14 h 00 - 18 h 00 (01/04 au 31/10) 14 h 00 - 17 h 00 (01/11 au 31/03) 14 h 00 - 18 h 00 (01/04 au 31/10)
Villorceau : Sortie Beaugency RD919	LUNDI MARDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI	9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00 9 h 00 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00 14 h 00 - 17 h 00 14 h 00 - 17 h 00 (01/11 au 31/03) 15 h 00 - 18 h 00 (01/04 au 31/10) 14 h 00 - 17 h 00 14 h 00 - 17 h 00

4. Le compostage individuel

Au printemps 2003, le SMIRTOM de Beaugency distribuait des composteurs individuels de 320 litres ou 620 litres aux foyers volontaires. Ces composteurs en matière plastique sont remis aux usagers avec un guide de compostage et un bio-seau lors de réunions d'informations et contre une participation financière de 15 € pour le petit volume et de 25 € pour le grand volume.

L'opération, débutée en mars 2003 a concerné 101 foyers puis 201 foyers en 2004, 57 foyers en 2005, 150 foyers en 2006, 146 foyers en 2007, 221 foyers en 2008 et 266 foyers en 2009.

En 2009, le SMIRTOM a signé un marché avec la société Beauvais diffusion pour l'achat de composteurs. De ce fait, les volumes des composteurs ont été modifiés passant de 320 litres à 400 litres et de 620 litres à 600 litres. Les participations financières n'ont, quant à elles, pas évoluées.

La campagne 2010 sur le « Compostage » a contribué à la distribution de 383 composteurs.

Le SMIRTOM est régulièrement subventionné pour l'acquisition de composteurs par l'ADEME et le Conseil Général.



5. Les collectes d'encombrants en porte-à-porte

Le SMIRTOM ne gère aucune collecte d'encombrants à domicile.

Toutefois les communes de Baule, Le Bardon (tous les 2 ans), Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés (tous les trimestres) et Saint-Ay (annuellement au mois d'octobre) organisent leur propre collecte.

B) LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et de toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte-à-porte avec les déchets résiduels ou en déchèterie) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

1. Collecte avec les ordures ménagères résiduelles

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

2. Collecte en déchèterie

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le dépôt par les professionnels de déchets autres que les cartons est conditionné à l'achat de tickets pré-payés (tout-venant, gravats, ferraille, déchets verts, bois). Le dépôt n'est pas autorisé le samedi et le dimanche pour les professionnels et son volume est limité à 3 m³ par semaine.

↳ 1 carnet de 10 tickets (1m³/ticket) : 120 euros. Prix fixe pour tous les dépôts autorisés des professionnels.

Les professionnels peuvent acheter directement leur carnet de 10 tickets au bureau du SMIRTOM ou par demande écrite avec envoi d'un chèque du montant correspondant au nombre de carnets souhaités.

Si la demande est faite par courrier, le SMIRTOM renvoie le ou les carnets par courrier avec Récépissé d'Accusé Réception (RAR) dans les plus brefs délais.



3. Collecte spécifique des cartons des commerçants

Depuis le 1^{er} octobre 2008, une collecte spécifique des cartons des commerçants de Beaugency et de Meung-sur-Loire a été mise en place. Quelques mois après le début de cette nouvelle collecte et devant les faibles tonnages collectés sur la commune de Meung-sur-Loire, seule la commune de Beaugency bénéficie de ce service.

Cette collecte concerne certains commerçants adhérents à l'UCIA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale) de Beaugency. Annuellement, l'UCIA reverse 1 000 euros au SMIRTOM pour participer aux frais engendrés par ce service.

C) LES TONNAGES ENLEVES ET LEUR EVOLUTION

1. Collecte en porte-à-porte : ordures ménagères et emballages ménagers recyclables

☛ Ordures ménagères

Quantité collectée en 2010 : **10 830,18 tonnes**

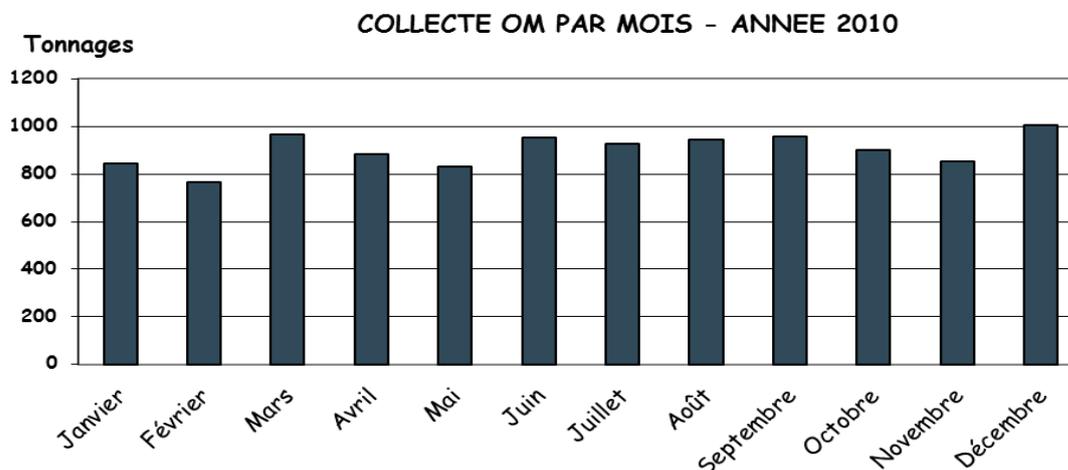
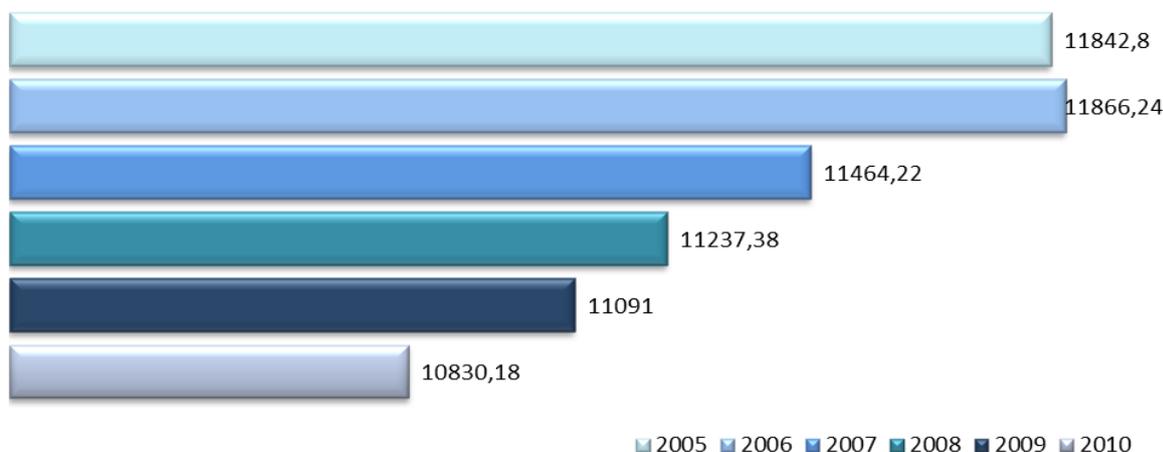
(pour rappel : 11 091 tonnes en 2009)



ORDURES MENAGERES				
Communes	Nombre Habitants desservis	Ratio Ordures ménagères		Evolution 2010/2009
		Kg/hab/an 2009	Kg/hab/an 2010	
TOTAL	45 887	241,73	236,02	-5,71 kg/habitant



Comparatif "Collecte des ordures ménagères" de 2005 à 2010



☛ Collecte des emballages ménagers recyclables

Quantité collectée en 2010 : **863,64 tonnes**

(pour rappel : 694,38 tonnes en 2009)



L'année 2010 a été marquée, pour la collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte, par le début de la collecte de 11 nouvelles communes permettant ainsi la mise en place de ce service sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM. Ce dernier a débuté le 2 octobre 2010 ; de ce fait, un calcul est nécessaire afin d'arriver à un ratio le plus cohérent possible.

Mode de calcul :

De janvier à septembre 2010, 38 196 habitants étaient collectés en porte-à-porte. Le tonnage cumulé a été de 610,46 tonnes soit un ratio de **21,31 Kg/hab/an**.

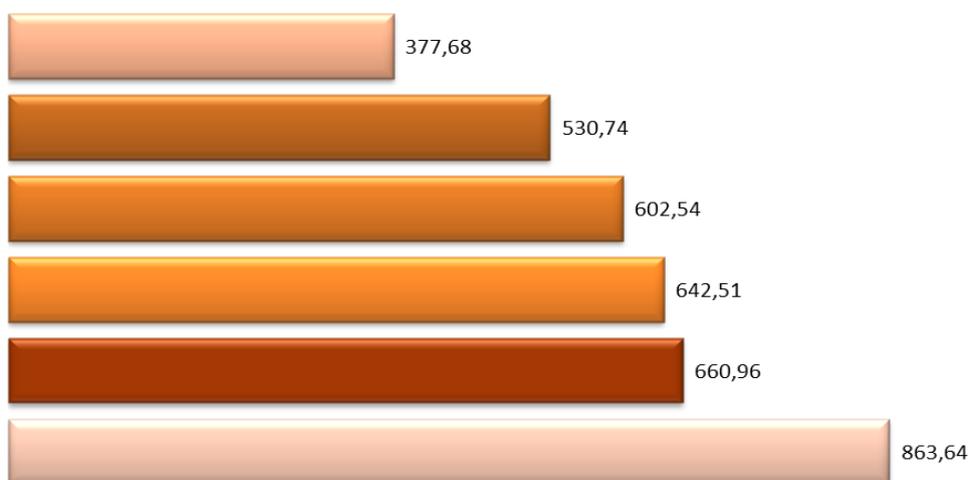
D'octobre à décembre 2010 la totalité des habitants étaient collectés en porte-porte. Le tonnage cumulé pour ces 3 mois a été de 253,18 tonnes soit un ratio de **22,07 kg/hab/an**.

Afin d'obtenir un ratio sur l'année 2010, on réalise la moyenne des deux ratios précédemment calculés. On obtient donc un ratio annuel de **21,69 kg/hab/an**.

EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES				
Communes	Nombre d'habitants desservis	Ratio Emballages		Evolution 2010/2009
		Kg/hab/an 2009	Kg/hab/an 2010	
TOTAL	45 887 <i>(depuis le 01/10/10)</i>	21,27	21,69	+0,42 kg/habitant



COMPARATIF COLLECTE SELECTIVE DE 2005 A 2010



■ 2005 ■ 2006 ■ 2007 ■ 2008 ■ 2009 ■ 2010

2. Collecte en apport volontaire

Le verre, les journaux/magazines et les emballages ménagers recyclables (pour les communes qui ne disposaient pas de bacs à couvercle jaune en porte-à-porte avant le 01/10/2010) doivent être déposés dans les points d'apport volontaire qui se trouvent généralement dans les bourgs des communes.

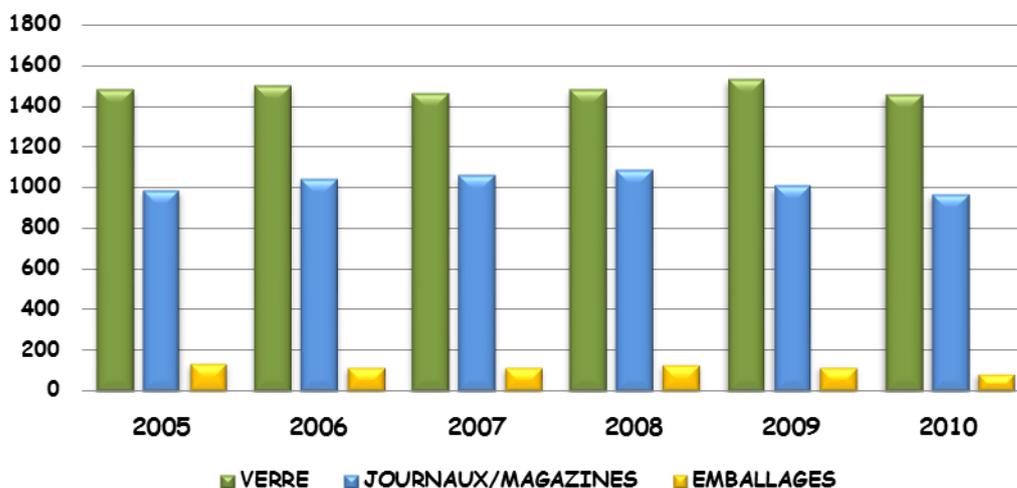


La collecte de ces conteneurs est réalisée par un chauffeur de la société SOCCOIM SAS, 1 fois/semaine pour chaque conteneur (verre, journaux/magazines, emballages) selon la fréquence de remplissage de ces derniers.

	Nombre habitants	Tonnages	Ratio		
			Kg/hab/an 2009	Kg/hab/an 2010	Evolution 2010/2009
EMBALLAGES	7 691 45887*	74,30 12,60	8,03	6,99	-1,04
JOURNAUX/MAGAZINES	45 887	970,36	22,02	21,15	-0,87
VERRE	45 887	1 458,10	33,47	31,78	-1,69

* Depuis le 01/10/2010 (mode de calcul du ratio moyen similaire à celui des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte)

Evolution des tonnages collectés en PAV de 2005 à 2010



Au niveau des collectes en apport volontaire, les ratios indiqués ci-dessus pour l'année 2010 indiquent :

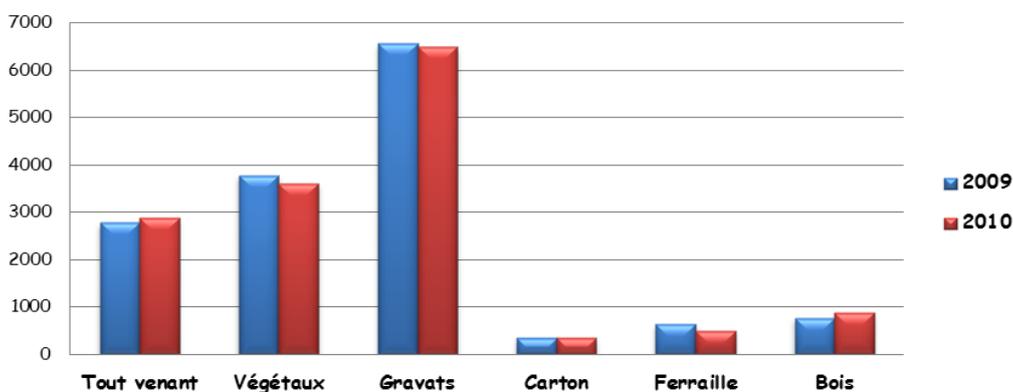
- Une diminution des apports en emballages ménagers recyclables engendrée par une collecte en porte-à-porte depuis octobre 2010 sur les 26 communes du Syndicat ;
- Une diminution également présente au niveau des apports de verre et de journaux/magazines.

3. Les déchèteries : tonnages collectés (42 235 habitants concernés)

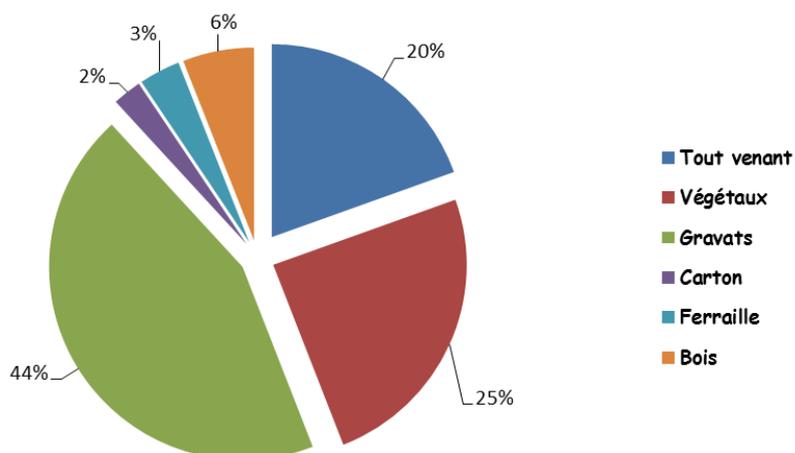
	2009	Ratio 2009 Kg/hab/an (42 237 hab)	2010	Ratio 2010 Kg/hab/an (42 235 hab)	Evolution du ratio 2010/2009
Tout-venant	2 776,71	65,74	2 874,78	68,07	+2,33
Végétaux	3 782,77	89,56	3 617,52	85,65	-3,91
Cartons	345,13	8,17	356,00	8,43	+0,26
Gravats	3 259,42	77,17	3 179,04	75,27	-1,90
Ferrailles	637,7	15,10	505,40	11,97	-3,13
Bois	776,10	18,37	878,36	20,80	+2,43
SOUS TOTAL	11 577,83	274,11	11 411,10	270,19	-3,93
Batteries	0,01	0,00	0,138	0,003	+0,003
Piles	4,203	0,099	4,835	0,11	+0,01
Huiles Usagées	8,46	0,20	11,06	0,26	+0,06
Cartouches d'encre	-	-	0,375	0,01	-
DEEE	-	-	243	5,75	-
Autres déchets toxiques	26,72	0,63	33,921	0,80	+0,17
SOUS TOTAL	39,393	0,929	293,329	6,933	-
TOTAL	11 617,23	275,04	11 704,43	277,123	+2,083 kg/ habitant



Evolution des tonnages collectés en déchèterie entre 2009 et 2010



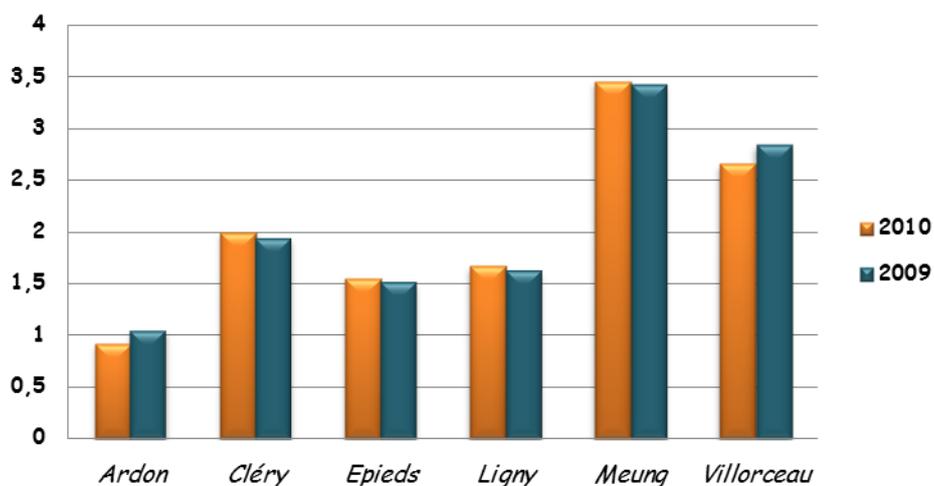
Répartition des tonnages collectés en déchèterie en 2010



Rapport Quantité déposée/Ouverture des déchèteries en 2010

	Ardon	Cléry	Epieds	Ligny	Meung	Villorceau
Nombre d'heures d'ouverture/semaine	6,00	22,00	12,50	7,00	19,5	27
Tonnage 2010	287,04	2 295,59	1 009,52	609,21	3 512,41	3 731,24
Tonnage/semaine	5,52	44,15	19,41	11,72	67,55	71,75
Tonnage par heure d'ouverture	0,92	2,01	1,55	1,67	3,46	2,66
Pour rappel : 2009	1,05	1,95	1,52	1,63	3,43	2,85
Evolution 2010/2009	-0,13	+0,06	+0,03	+0,04	+0,03	-0,19

Tonnage par heure d'ouverture et par déchèterie



Dépôt par les professionnels

57 carnets (570 tickets) vendus à 40 entreprises en 2010.

449 tickets ont été utilisés en déchèterie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

Commune	Nombre de tickets utilisés
Ardon	0
Cléry-Saint-André	105
Epieds-en-Beauce	21
Ligny-le-Ribault	22
Meung-sur-Loire	68
Villorceau	233
TOTAL	449

4. Récapitulatif des tonnages collectés en 2010

Le nombre d'habitants desservis pour les ordures ménagères, le verre et journaux/magazines en apport volontaire et les emballages (porte-à-porte et apport volontaire) est de **45 887 habitants** (depuis le 01/10/2010 pour les emballages ménagers recyclables).

Pour les déchèteries, la population concernée est de **42 235 habitants**.

	Tonnage 2009	Ratio 2009 Kg/hab/an	Tonnage 2010	Ratio 2010 Kg/hab/an	Évolution du ratio 2010/2009
Ordures ménagères	11 091,00	241,73	10 830,18	236,02	-5,71
Déchèteries	11 577,83	274,12	11 411,10	270,19	-3,93
Piles/Batteries	4,203	0,099	4,973	0,12	+0,021
Huiles usagées	8,46	0,20	11,06	0,26	+0,06
Cartouches d'encre	-	-	0,375	0,01	-
Autres déchets toxiques	-	-	33,921	0,80	-
DEEE	2,457	0,06	243	5,75	-
Verre	1 535,82	33,47	1 458,10	31,78	-1,69
Emballages	816,40	17,79	950,54	20,71*	+2,92*
Journaux/Magazines	1 010,50	22,02	970,36	21,15	-0,87
TOTAL	26 044,21	589,49	25 913,61	586,79	-2,70 kg/habitant

* Valeurs approximatives en prenant comme nombre d'habitants 45 887.



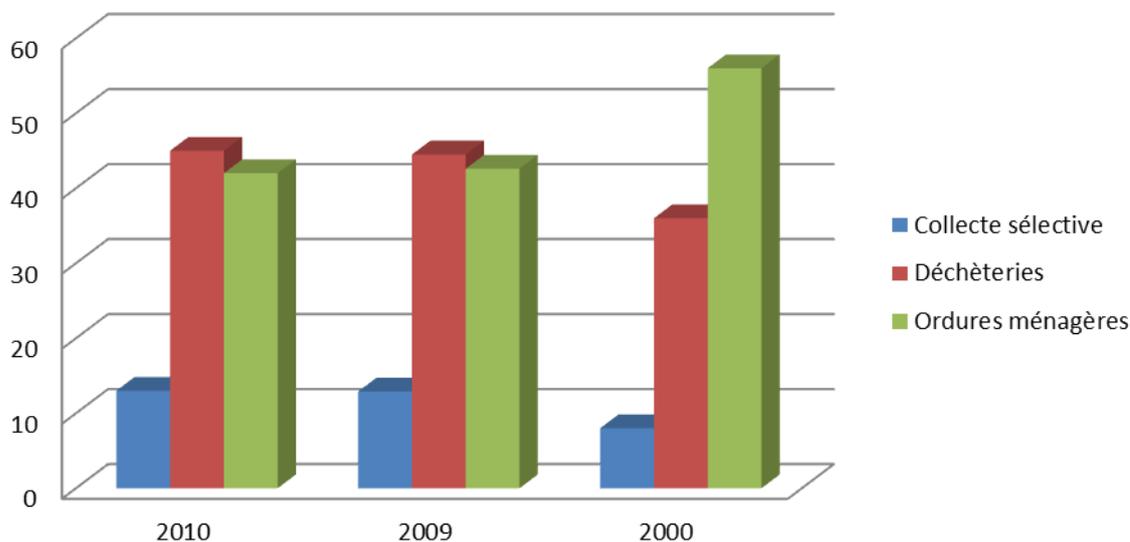
La production de déchets ménagers (Ordures ménagères + Verre + Journaux/Magazines + Emballages) sur le SMIRTOM de la région de Beaugency est en moyenne de **309,66 kilogrammes par habitant et par an** (pour rappel, 315,01 kg/hab/an en 2009).

Répartition des tonnages par mode de collecte en 2010 et évolution de ces tonnages (2000, 2009 et 2010)

En 2010, la collecte sélective représentait 13% des tonnages, les déchèteries 45% et les ordures ménagères 42%.

A titre de comparaison, en 2000, la collecte sélective représentait 8% des tonnages, les déchèteries 36% et les ordures ménagères 56%.

Evolution des tonnages par mode de collecte de 2000, 2009 et 2010



D) LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. L'usine d'incinération



Elle est située à Saran. La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en a confié l'exploitation à ORVADE.

Cette unité est dimensionnée pour incinérer 105 000 tonnes par an. La combustion s'effectue dans deux fours à grille de capacité 7 tonnes/heure. Les fumées produites par la combustion des déchets sont récupérées par une chaudière qui va produire de la vapeur d'eau par échange thermique. Cette vapeur d'eau va alimenter un turbo-alternateur produisant de l'électricité.

« Au cours de l'année 2005, l'unité d'incinération a subi d'importantes modifications pour pouvoir se mettre en conformité par rapport à la nouvelle réglementation sur le traitement des fumées rejetées dans l'atmosphère entrée en vigueur le 28 décembre 2005.

En effet, la directive européenne N°2000/76/CE relative aux unités d'incinération, transcrite en droit français par un arrêté ministériel du 20 septembre 2002 impose de nouvelles prescriptions visant une réduction drastique des rejets des polluants dans l'environnement.

Ces prescriptions ont entraîné :

- la mise en place d'un nouveau processus de traitement des rejets gazeux, le procédé de traitement par voie humide étant remplacé par un procédé par voie sèche. Les gaz chargés en polluants sont toujours dépoussiérés par un électro-filtre. Les laveurs ont été supprimés et remplacés par des filtres à manche. Les fumées sont refroidies à 200°C dans des tours de refroidissement avant d'être neutralisées avec de la chaux ou du bicarbonate de sodium pour les gaz acides et avec du charbon actif pour les métaux lourds, dioxines et furannes. Le passage dans les filtres à manche permet de retenir les poussières restantes ainsi que les produits de neutralisation et les réactifs en excès. Les fumées peuvent ensuite être rejetées dans l'atmosphère ;

- les exigences au niveau des analyses des rejets se sont considérablement accrues et ont conduit à la mise en place d'analyseurs plus performants et en plus grand nombre ;

- les conditions de combustion ont également changé puisque les déchets ne peuvent plus être introduits dans le four avant que la température ait atteint 850°C. De nouveaux brûleurs ont été installés en conséquence ;

- divers aménagements ont également été réalisés comme la mise en place d'un système de détection de la radioactivité. » - Extrait du rapport annuel 2005 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

L'unité d'incinération est complétée par une unité de traitement des graisses.

* Déchets incinérés en 2010 :

- Ordures ménagères : **95 074 tonnes** provenant des Syndicats d'Artenay, de Beaugency et de la Communauté d'Agglomération ;
- DIB (Déchets Industriels Banals) : **3 576 tonnes**
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : **2 815 tonnes**
- Refus de tri : **1 685 tonnes**

- Déchets confidentiels : **125 tonnes**
- Imprécision du grappin + effet de fosse de stockage : **487 tonnes**

↳ **TOTAL incinération : 103 762 tonnes**

*** Quantité d'énergie produite : 48 090 MWh**

*** Mâchefers : 21 669 tonnes.** Ces derniers sont évacués sur la plate-forme de maturation de Mézières-lez-Cléry avant d'être repris pour être valorisés en sous-couche routière ou en couverture de décharge. Toutefois, si les caractéristiques des mâchefers ne sont pas bonnes, ils sont alors mis en CET de classe II.

*** REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) + cendres : 3 397 tonnes.** Ils sont inertes avant d'être enfouis en CET de classe I.

2. Le centre de tri

Le centre de tri est situé à Saran. Comme pour l'unité d'incinération, la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en a confié l'exploitation à ORVADE.

Ses objectifs sont :

- d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers l'unité d'incinération où ils seront valorisés sous forme d'énergie par incinération avec production d'électricité) ;
- de trier les emballages et les journaux/magazines pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les filières de recyclage propres à chaque matériau.



- Quantités livrées aux centres de tri et quantités valorisées en 2010 par le SMIRTOM :

Matériau		Tonnage livré	Tonnage valorisé *
Journaux-Magazines (UTOM)		970,36	801,83
Emballages (UTOM)	Flacons plastiques	950,54	237,10
	Briques alimentaires		25,58
	Acier		330,67
	Aluminium		3,44
	Cartonnettes		114,11
Cartons (Déchèteries) (VEOLIA)		356,00	281,96
Total		2 276,90	1 794,69

* Y compris stock matériaux triés, mais hors stock produits bruts (non triés)

- Unité de traitement, mode de traitement et tonnage traité en 2010 par matériau :

Matériau		Unité de traitement	Mode de traitement	Tonnage traité en 2010 (en t)
Ordures ménagères brutes		UTOM de Saran	Incinération	10 830,18
Emballages	Plastiques	Centre de tri de l'Agglomération Orléanaise (Saran - 45) géré par ORVADE	Tri et recyclage chez EPR (93)	950,54 (apport volontaire + porte-à-porte)
	Briques alimentaires		Tri et recyclage chez à EPR (93)	
	Acier		Tri et recyclage chez CG environnement (45)	
	Aluminium		Tri et recyclage chez CORNEC SA (77)	
	Cartonnettes		Tri et recyclage chez EPR (93)	
	Refus		Incinération Saran	
Verre		Stockage chez VEOLIA à Chaingy (45) puis envoi vers filière de recyclage	Recyclage chez SAINT GOBAIN EMBALLAGES à Rozet Saint Albin (02) et Andrézieux Bouthéon (42)	1 458,10
Journaux/ Magazines	Journaux Magazines	Centre de tri de l'Agglomération Orléanaise à Saran (45)	Tri puis envoi à LA CHAPELLE D'ARBLAY (76) pour recyclage	970,36
	Cartonnettes		Incinération Saran	
	Refus			
Tout-venant		ISDND de Bucy-Saint-Liphard (45)	Enfouissement	2 874,78
Déchets verts		Plate-forme de Guillonville (28) ou de Chevilly (45)	Compostage	3 617,52
Ferrailles		VEOLIA à Chaingy (45)	Tri, recyclage en aciérie	505,40
Gravats		CET de classe III à Mézières-lez-Cléry (45)	Remblaiement de carrière, stockage en CET de classe III	3 179,04
Cartons		Centre de tri chez VEOLIA à Chaingy (45)	Tri et recyclage dans la même filière que les cartonnettes	375 (déchèteries + cartons artisans Beaugency)
Bois		VEOLIA à Chaingy (45)	Recyclage (broyage pour fabrication de panneaux de particules)	878,36
Batteries		VEOLIA à Chaingy (45)	Recyclage chez STCM (Bazoches)	0,138
Piles		COREPILE	Filières multiples en fonction des produits et matériaux	4,835
Huiles de vidange		Ets Jean MARTIN, repreneur agréé à Chevilly (45)	Incinération ou régénération	11,06
Cartouches d'encre		COLLECTORS	Tri, valorisation matière ou incinération	0,375
D3E - Hors Froid (GEMHF)		COVED à Saran (45)	Tri et recyclage chez VEOLIA La Chapelle St Martin (18)	243,00
D3E - Froid (GEMF)			Tri et recyclage chez TEREVAL La Chambre (73)	
D3E - ECRANS			Tri et recyclage chez GALLOO France/SATRI Dreux (28)	
D3E - PAM (Petits Appareils Ménagers)			Tri et recyclage chez VEOLIA TRIADE Gonesse (95)	

CET : Centre d'Enfouissement Technique

UTOM : Unité de Traitement des Ordures Ménagères

D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

3. Performances de la collecte sélective

Tous les modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries) sont pris en compte pour établir ces résultats. Les ratios sont calculés avec la population prise en compte dans le calcul des objectifs Eco-Emballages.

Population sous contrat Verre : 45 887 habitants (également pris en compte pour les journaux/magazines) ;

Population desservie en porte-à-porte sur l'année : 38 196 habitants ;

Population en apport volontaire pour les emballages sur l'année : 7 691 habitants ;

Population sous contrat Eco-Emballages sur l'année : 45 887 habitants ;

Population concernée par l'incinération des ordures ménagères : 45 887 habitants.

Matériau		Tonnage valorisé	Ratio kg/hab/an	Objectif Eco-Emballages 2010
Verre		1 513,10	32,97	38,50
Journaux/Magazines		801,83	17,5	-
Emballages AV + PAP + Déchèteries	Flacons plastiques	237,10	5,17	4,80
	Acier	84,40	1,84	1,87
	Aluminium	3,44	0,07	0,025
	Cartons	116,91	2,55	-
	Briques alimentaires	25,58	3,04	12,03
	Cartonnettes	114,11		
Mâchefers	Acier	246,27	5,37	6,70
	Aluminium	0	0	0,280

4. Refus de tri

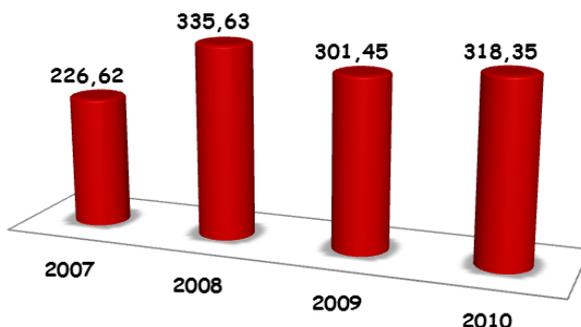
Le refus de tri est constitué de matériaux qui sont collectés dans les bacs à couvercle jaune et qui devraient se trouver dans les bacs pour les ordures ménagères. Ces matériaux non recyclables mal triés engendrent un coût supplémentaire qui n'est pas négligeable.

En effet, ils sont collectés dans la collecte sélective, ils sont ensuite transférés au centre de tri, triés, désignés comme refus de tri, transportés au centre de traitement des ordures ménagères et enfin ils sont incinérés.

De plus, ces déchets du refus de tri ne bénéficient pas des soutiens Eco-Emballages et ne sont pas vendus en tant que matière première pour fabriquer de nouveau produit.

Les matériaux issus du refus de tri sont principalement : les barquettes en polystyrène, les pots et caissettes de fleurs, les déchets de la restauration rapide, les pots de yaourt, les pots de crème fraîche ...

Evolution des tonnages de refus de tri de 2007 à 2010



2^{ème} PARTIE - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Les activités et leurs modalités d'exploitation

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)	Marché de service	SOCCOIM SAS	10/12/2007	09/12/10 <i>(renouvelable jusqu'au 09/12/12)</i>
Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des matériaux recyclables	Marché de service	SOCCOIM SAS	10/12/2007	09/12/10 <i>(renouvelable jusqu'au 09/12/12)</i>
Collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables	Marché de service	SOCCOIM SAS	10/12/2007	09/12/2010 <i>(renouvelable jusqu'au 09/12/2012)</i>
Collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables - Option « collecte des cartons des commerçants »	Marché de service	SOCCOIM SAS	31/03/2008	30/03/2011 <i>(renouvelable)</i>
Collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables	Marché de service	COVED	01/10/09	31/12/12
Déchèteries : Gardiennage	Gardiennage assuré par des agents des communes d'implantation des déchèteries. Ces communes facturent ensuite ces prestations au SMIRTOM.			
Exploitation des déchèteries : collecte des bennes et traitement	Marché de service	SOCCOIM SAS	01/10/10	30/09/2013 <i>(renouvelable)</i>
Traitement des déchets verts	Marché de service	TERRALYS	01/07/2010	30/06/2011 <i>(renouvelable)</i>
Evacuation et traitement des déchets issus des déchèteries : Toxiques	Marché de service	SOA	01/10/2010	30/09/2011 <i>(renouvelable)</i>
Evacuation et traitement des déchets issus des déchèteries : DASRI	Marché de service	SOA	01/10/2010	30/09/2011 <i>(renouvelable)</i>
Incinération des ordures ménagères	Convention	 Communauté de l'AggLO	01/10/05	30/09/10
Tri des emballages et des journaux/magazines			01/10/05	30/09/10

Prestataires du SMIRTOM



2. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2010

	Exploitant/Fournisseur	DEPENSES (en € T.T.C.)	
		Fonctionnement	Investissement
Collecte en porte-à-porte	SOCCOIM/COVED	1 455 988,81	
Collecte apport volontaire	SOCCOIM	119 624,70	
Collecte carton des commerçants	SOCCOIM	20 204,19	
Tri	Agglo Orléans Val de Loire	423 435,38	
Incinération	Agglo Orléans Val de Loire	1 249 386,59	
Taxe foncière, professionnelle et d'incinération de l'UTOM	Agglo Orléans Val de Loire	52 918,84	
Exploitation déchèteries	SOCCOIM/SETRAD/SOA/TERRALYS	685 382,09	
Gardiennage déchèteries + frais de gestion (eau, électricité, téléphone, petit matériel...)	Communes d'implantation + fournisseurs concernés	95 502,65	
Entretien espaces verts déchèteries	AUX JARDINS NATURELS, M-JARDINS	8 649,93	
Réparation + entretien déchèteries	NORIMATECH, Mairie de Meung/Loire et MEYER	10 816,96	
Impression de documents, autocollants*	IMPRIMERIE LEBUGLE, CONTENUR, PRINTOR DIRECT	4 475,09	
Distribution documents de communication	La Poste	2 672,85	
Total « Dépenses de fonctionnement »		4 129 058,08	
Composteurs individuels	BEAUVAIS Diffusion		12 144,76
Bacs collecte sélective	CONTENUR		115 134,26
Bacs ordures ménagères	KA France		23 479,87
Total « Dépenses d'investissement »			150 758,89

*Ces dépenses sont soutenues à hauteur de 50 % du montant Hors Taxes par Eco-Emballages.

3. Les recettes de fonctionnement et d'investissement - Exercice 2010

↳ Modalités de financement

a) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)

Le SMIRTOM de la Région de Beaugency a uniformisé le service de ramassage des déchets et a étendu la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers recyclables à toutes les communes adhérentes depuis le 1^{er} octobre 2010. Dans ce cadre, l'harmonisation des taux de TEOM par zone de service étant terminée, un taux de TEOM unique est fixé chaque année par le Comité Syndical, par service pour toutes les communes du SMIRTOM, calculé sur la base des dépenses réelles de l'année précédente. Les services concernés sont : la collecte et le traitement des déchets et les déchèteries.

En conséquence, les communes ne bénéficiant pas des services de la déchèterie (Chaingy et Prénouvellon) se voient appliquer un taux de TEOM inférieur, calculé au prorata des dépenses du

syndicat correspondant directement ou indirectement à la collecte et au traitement des déchets, hors déchèteries.

b) Aides financières

✚ Eco-Emballages

Le SMIRTOM de la Région de Beaugency perçoit des soutiens financiers de la part de la société Eco-emballages au travers d'un Contrat Programme Durée (C.P.D.) conclu pour six ans. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces soutiens sont calculés sur la base du barème D.

Ces aides financières ont deux origines principales :

- Les soutiens à la tonne triée : les tonnages des cinq matériaux d'emballages ménagers collectés et triés sont soutenus à des niveaux différents selon la performance de tri pour chaque matériau. Avec le nouveau barème D, ces soutiens sont progressifs par palier.
- La garantie de reprise d'Eco-Emballages : elle implique que toutes les tonnes de matériaux recyclables triés soient reprises au Syndicat par des filières de recyclage. Le prix de reprise est fixé contractuellement.

✚ OCAD3E : aide à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

✚ ECO FOLIO : aide à la communication pour la collecte des journaux/revues/magazines

✚ Recylum : aide à la communication pour la collecte des lampes usagées

	RECETTES (en €)	
	Fonctionnement	Investissement
Soutiens Eco-Emballages	180 000,00*	
Garanties de reprise	75 378,61	
Valorisation du papier	47 004,43	
Valorisation de la ferraille	21 670,40	
Valorisation du verre	33 923,71	
Valorisation du carton	6 602,00	
ECO FOLIO (aide à la collecte des imprimés)	31 483,11	
OCAD3E (aide à la collecte des DEEE)	13 858,00*	
Recylum (aide à la collecte des lampes usagées)	375,00	
Accès des professionnels en déchèterie	6 840,00	
Mise à disposition de composteurs	8 610,00	
Total « Recettes de fonctionnement »	425 745,26	
F.C.T.V.A.**		78 022,00
Conseil Général (composteurs + bacs pour la collecte sélective)		18 796,00
Total « Recettes d'investissement »		96 818,00

* recette attendue estimée - ** Fonds de Compensation de la T.V.A.

4. Calculs des coûts par habitant et des coûts par tonne

Le tableau suivant prend en compte les prestations effectuées sur les 12 mois de l'année 2010 qu'elles aient été payées en 2010 ou en 2011 sans tenir compte des charges financières liées aux investissements.

	Tonnes	Coûts de collecte / Transfert / Tri / Traitement	Soutiens*	Revente matériaux + Recettes diverses	Total € TTC	€/Tonne	€/Hab.
ORDURES MENAGERES	10 830,18	2 275 770,37			2 275 770,37	210,13	49,60
DECHETERIES	11 704,43	802 734,12	-14 233,00	-35 112,40	753 388,72	64,37	17,84
COLLECTE SELECTIVE	3 379,00	1 050 553,59	-211 483,11*	-164 916,75	674 153,73	199,51	14,70
TOTAL GENERAL	25 913,61	4 129 058,08	-225 716,11	-200 029,15	3 703 312,82	142,91	82,14

* estimation (solde n'étant pas connu à ce jour)

5. L'emploi

	Prestation	Nombre d'emplois
SMIRTOM de la région de Beaugency	Syndicat mixte	7 (dont 4 contrats aidés CUI)
VEOLIA Propreté	Collecte porte-à-porte (OM + CS)	16
COVED	Collecte porte-à-porte (CS)	2
VEOLIA Propreté	Collecte apport volontaire	1
VEOLIA Propreté	Déchèteries	2

Il y a lieu d'ajouter les emplois générés par les prestations suivantes :

- exploitation des déchèteries (gardiennage) ;
- tri des matériaux collectés sélectivement ;
- traitement des déchets (transfert, recyclage, enfouissement, incinération) ;
- entretien des déchèteries.

6. Sensibilisation à la gestion des déchets - Communication

a) Animations scolaires

Les animations proposées par le SMIRTOM ont été réalisées dans le cadre de projets pédagogiques mis en place par les professeurs pour les années scolaires 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Les travaux effectués lors de ces actions se sont portés sur la collecte sélective, les déchets, le compostage et la consommation.

L'animateur s'est rendu dans sept établissements et a rencontré des élèves de différents niveaux scolaires :

Date d'intervention	Ecole	Niveau scolaire	Thématique(s)
02/02/2010	Ecole de Charsonville	Primaire - 1 classe	Tri
04/02/2010	Ecole primaire - Chaingy	1 classe (CE1/CE2)	Tri
05/02/2010	Ecole Jehan de Meung - M/L	2 classes (CP et CE1/CE2)	Tri
22/02/2010	Ecole Jehan de Meung	2 classes (CP/CE1 et CM1/CM2)	Tri
23/02/2010	Ecole Jehan de Meung - M/L	2 classes (CLIS et CM2)	Tri
26/02/2010	Ecole de Baule	Primaire - 2 classes	Compostage
01/03/2010	Ecole de Baule	Primaire - 3 classes	Compostage
02/03/2010	Ecole de Baule	Primaire - 2 classes	Compostage
04/03/2010	Ecole Jehan de Meung	Primaire - 2 classes (CM2 et CE2/CM1)	Tri
05/03/2010	Ecole Maternelle St Jean - Meung	Petite section Moyenne section	Tri
08/03/2010	Ecole de la Vallée du Rû - Beaugency	CM2 et CE2	Tri
22/04/2010	Ecole primaire de Cravant	CE1	Tri Compostage
04/05/2010	Ecole de la Vallée du Rû - Beaugency	Maternelle	Tri (découverte des matières)
06/05/2010	Ecole de la Vallée du Rû - Beaugency	Maternelle	Tri

b) Documents de communication



Au cours de l'année 2010, le SMIRTOM a diffusé « La Lettre du SMIRTOM n° 16 » à l'ensemble des administrés du territoire. Ce document de communication permet de présenter les nouveaux services, de rappeler les consignes de tri ainsi que toutes les informations nécessaires aux éco-citoyens du territoire.

Annexe I : LISTE DES POINTS RECYCLAGE (en cours de remise à jour)

Commune	Adresse	emb	jour/mag	verre	Commune	Adresse	emb	jour/mag	verre
ARDON	Ateliers municipaux	X			MEUNG SUR LOIRE	Piscine		X	X
	Bourg	X	X	X		Rue St Pierre		X	X
	Déchèterie	X	X	X		Chemin de Garance		X	X
LE BARDON	Rte d'Ouzouer	X	X	X		Galerie Magdunoise		X	X
	Rte de la Bonnerie	X	X	X		Déchèterie	X	X	X
BAULE	Place de l'Eglise		X	X		Rue de Fenoux		X	X
	Super U	X	X	X		Rte de Huisseau		X	X
	Rue Jean Bordier	X	X	X		Rue des Tanneries		X	X
	Rue du Clos Saint Aignan	X	X	X		La gare		X	X
BEAUGENCY	Quai Dunois 1		X	X		Les Papecets		X	X
	Quai Dunois 2			X	Foyer Gailly		X	X	
	Rue de Beauvilliers		X	X	MEZIERES LEZ CLERY	Bourg	X	X	X
	Rue de la Pointe		X	X	PRENOUVELLON	Rte de Membrolles	X	X	X
	Rue des Germines		X	X	ROZIERES EN BEAUCE	Place Ancienne Mare	X	X	X
	Vernon		X	X	SAINT AY	Cimetière	X	X	X
	Rue Fontaines aux Clercs		X	X		La gare	X	X	X
	Lycée		X	X		Casino	X	X	X
	Avenue des Chaussées		X	X	TAVERS	Leclerc	X	X	X
	Rue de l'Orme		X	X		Intermarché	X	X	X
	Parking Grand Mail 1		X	X		Salle des fêtes	X	X	X
	Parking Grand Mail 2					Stade	X	X	X
	Avenue des Hauts de Lutz		X	X	VILLORCEAU	Rte de la Banlive	X	X	X
	Camping			X		Place du 29 Grande Rue	X	X	X
	Salle des Hauts de Lutz		X	X		Déchèterie	X	X	X
Rue de la Fontaine Appia				X	JOUY LE POTIER	Place Maison Fontaine	X	X	X
BUCY ST LIPHARD	Salle des fêtes	X	X	X		Gymnase	X	X	X
CHAINGY	Cimetière	X	X	X		Ateliers municipaux	X	X	X
	Impasse de la Cornellerie	X	X	X		LAILLY EN VAL	Lotis.Plantes de la Motte	X	X
	Rte de la Chapelle	X	X	X	Parking de l'Etang		X	X	X
	Plage de Fourneaux	X		X	Rte du Puit Bois		X	X	X
	Place du Clos de l'Echelle	X	X	X	Ateliers municipaux		X	X	X
	Rue de l'Epine	X	X	X	LIGNY LE RIBAUT	Déchèterie	X	X	X
CHARSONVILLE	Parking poids lourds	X	X	X	Rte de la Ferté St Cyr	X	X	X	
	Rue de la Gare	X	X	X	MAREAU AUX PRES	Rue du Stade	X	X	X
CLERY ST ANDRE	Collège	X	X	X	MESSAS	Place des Billaudes	X	X	X
	Déchèterie	X	X	X		Terrain de sport	X	X	X
	Rue de la Vieille Voie	X	X	X					
	Rte de Meung	X	X	X					
	Ecomarché	X	X	X					
	COULMIERS	Rue des mobiles	X	X	X				
CRAVANT	Rte de Cernay 1 et 2	X	X	X					
DRY	Rue de la Potasserie	X	X	X					
	Rte de Meung	X	X	X					
EPIEDS EN BEAUCE	Rue des Quatre Saisons	X	X	X					
	Saintry	X	X	X					
HUISSEAU/MAUVES	Déchèterie	X	X	X					
	Salle polyvalente	X	X	X					
	Rte de Meung	X	X	X					
	Rte de Saint Ay	X	X	X					

Annexe II : SCHEMA D'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS DU SMIRTOM EN 2010

